

E-12-8/27-32F

CA. 1. 2749



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 32

CANADIAN OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

9 août 1972

DE PUBLICATIONS OFFICIELLES
CANADIENNES

NATIONAL LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a fait connaître récemment les modifications qui ont été apportées au Code criminel du Canada et qui sont entrées en vigueur le 15 juillet dernier.

La proclamation du bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, aura pour effet d'étendre la compétence des tribunaux canadiens aux détournements d'aéronefs et aux infractions connexes, soumettra les navigateurs de plaisance à l'ivressomètre, rendra hommes et femmes également habiles à faire fonction de jurés, abolira la peine du fouet, autorisera que les

peines d'emprisonnement inférieures à 90 jours soient purgées la nuit et les fins de semaine et modifiera l'accusation d'entrave volontaire à l'exécution des fonctions d'un agent de police ou de voies de fait contre ce dernier, parfois portée en cas de désobéissance civique de manière à accroître la peine maximale et à diminuer la peine minimale.

POSSESSION

D'après les nouvelles règles, la possession d'un véhicule à moteur dont le numéro de série a été oblitéré fera preuve de la possession d'un véhicule volé. Toutefois, le fait d'être en possession d'outils pouvant servir aux effractions de maisons, de voûtes de sûreté ou de coffres-forts n'imposera plus nécessairement à l'accusé la charge de prouver que son intention était différente. On a procédé à cette dernière modification par suite d'une critique de la Cour suprême sur cette partie de la loi existante.

NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES PROCÈS

D'après les nouvelles règles régissant le déroulement des procès, hommes et femmes seront également éligibles aux fonctions de jurés; les jurés peuvent être libérés si le juge est convaincu qu'ils ne peuvent plus exercer leurs responsabilités par suite de maladie mentale aussi bien que physique; les jurés peuvent être poursuivis s'ils divulguent ce qui s'est passé dans la salle de délibération du jury; et tout journal peut être poursuivi s'il publie ce qui s'est passé dans la salle d'audience alors que le jury en était exclu.

SUPPRESSION DU FOUET

D'importantes modifications dans le domaine des sentences entreront en vigueur le 15 juillet. Sur les recommandations de nombreux groupes et particuliers

SOMMAIRE

La loi modifiant le Code criminel	1
Haut-commissaire en Zambie	3
La princesse Anne, colonel-en-chef du 8th Canadian Hussars	3
Prix décerné aux Postes canadiennes	4
Nouvelles subventions pour la Recherche	4
Première vente de vêtements au Japon	4
Record de profondeur de plongée en eaux froides	5
Bill sur les paris mutuels hors des hippodromes	5
Possibilité de pêcher le capelan	6
L'indice des prix à la consommation	6
Les hôtes de la Place de l'Ontario	7
Supernova photographiée par un astronome de l'Université de Toronto	7
Important programme de nettoyage	8
Des textiles canadiens en Allemagne	8
Pas de fumée... ..	8

à commencer par un Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes de 1956 suivi par le Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (Ouimet), celles de l'Association du Barreau canadien et de la Société canadienne de criminologie, et à la demande de M. Gilbert (Broadview) et Prud'homme (St-Denis) qui ont présenté des bills privés à la Chambre des communes, on mettra fin à l'utilisation des "chats à neuf queues" et de toute autre forme de fouet. D'autres modifications à l'imposition des sentences concernent des cas où l'accusé a plaidé coupable ou a été reconnu coupable mais lorsque le fait d'infliger une peine n'apporte rien de positif à la société, le juge peut alors le libérer soit inconditionnellement, soit sous condition (par exemple imposer une période de "probation"); il ne sera par conséquent jamais inculpé pour ce dont il était coupable. En pareil cas, le procès aura eu l'effet de correction recherché. Toutefois, dans ces cas-là, lorsqu'un individu se voit infliger une peine ne dépassant pas 90 jours, le juge peut indiquer que la peine devra être purgée de façon discontinue soit le soir, soit durant les fins de semaine de façon à ce qu'il continue à gagner sa vie et à entretenir sa famille. Pour les mêmes motifs, on peut autoriser les conducteurs professionnels à conserver leur permis même lorsqu'il a été suspendu, afin de leur permettre de travailler.

ENTRAVES À LA JUSTICE

Les peines maximales d'emprisonnement seront portées de deux à dix ans pour entrave à la Justice en essayant d'influencer le résultat du procès, et de deux à cinq ans pour entrave volontaire à l'exercice des fonctions de la police, voies de fait contre un agent de police et voies de fait causant des blessures corporelles. Dans les trois derniers cas, la peine infligée sera également plus souple de manière à ce que, dans les cas moins graves, la peine maximale puisse être une amende de \$500 ou six mois de prison ou les deux. Cet article pourrait s'appliquer en cas de désobéissance civique comme lors des grèves d'occupation etc., mais aussi en cas de violence comme la chose s'est produite à l'occasion du récent concert de musique "rock" donné à Vancouver.

FAUX RAPPORTS

La peine infligée pour s'être servi d'un avertisseur d'incendie sera portée à deux ans au maximum et les individus qui font entreprendre des enquêtes pour avoir annoncé leur décès ou celui de quelqu'un d'autre alors que cela était faux pourront être infligés d'une peine allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Il sera tout aussi illégal de fabriquer ou de posséder des piécettes pour faire fonctionner frauduleusement des distributeurs automatiques fonctionnant avec des pièces tout comme il est actuellement illégal de les utiliser. Les non-résidents venant troubler la paix en déchargeant des armes à feu ou en causant tout autre désordre dans des endroits publics

d'habitation seront tout aussi coupables que s'ils avaient troublé la paix des occupants d'une maison. On appliquera désormais l'ivressomètre aux navigateurs de plaisance tout comme aux conducteurs de voitures sur les routes.

Une modification permettra jusqu'à 30 jours de renvoi pour observation mentale, lorsque les circonstances l'exigent, et jusqu'à 60 jours lorsque le témoignage d'un médecin en indique la nécessité. Cette modification est également due au Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle. L'ancien maximum était de 30 jours avec témoignage médical.

Dans de nombreux domaines du Code criminel traitant de la compétence, des peines et de la valeur des biens impliqués dans les délits, la somme de \$50 est le chiffre clé. Avant 1933, le montant était de \$10, en mai 1933 on l'a porté à \$25 et, en 1954, à \$50. En février 1970, un bill a été présenté au Sénat demandant de porter ce montant à \$200. Ce bill est resté en plan au *Feuilleton*. Le bill C-24 portera, pour les différents articles concernés, la somme de \$50 à \$200, proportionnellement aux changements de valeur du dollar.

DÉTOURNEMENT D'AVION

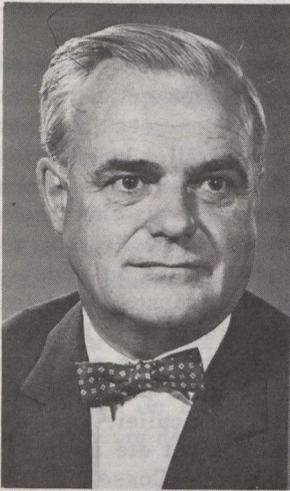
Le bill C-2 classe les nouveaux délits. Les individus coupables de détournement d'avion se verront infliger une peine maximale d'emprisonnement à vie; ceux qui transporteront sans autorisation des explosifs ou des armes dangereuses à bord d'un aéronef civil pourront se voir infliger une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement; ceux qui mettront en danger un aéronef en vol ou le rendront incapable de voler pourront se voir infliger des peines d'emprisonnement à vie. En outre, quiconque commet en vol un délit défini par le Code criminel peut être jugé au Canada si l'aéronef est de propriété canadienne ou si l'on trouve le prétendu inculpé au Canada.

Ces articles du bill C-2 permettront au Canada de ratifier la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970 et la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971. Ces conventions contiennent également des dispositions en matière d'extradition.

TENTATIVE DE SUICIDE

Dans la ligne de pensée d'un bill privé présenté par M. Prud'homme (St-Denis) la tentative de suicide ne figurera plus au Code criminel et sera considérée comme un problème médical. Le vagabondage ne sera plus considéré comme un délit. Le paragraphe de l'article sur le vagabondage et concernant les prostituées sera remplacé par un article sur le racollage dans les endroits publics pour fins de prostitution et s'appliquera aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Tel qu'il existait auparavant dans le Code criminel, l'article sur le vagabondage était trop vague pour être justifié.

HAUT-COMMISSAIRE EN ZAMBIE



M. A. F. Broadbridge

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la nomination de monsieur Arthur Frederick Broadbridge au poste de haut-commissaire du Canada auprès de la République de la Zambie. M. Broadbridge sera le premier haut-commissaire résident en Zambie.

Les relations diplomatiques du Canada avec la Zambie datent de 1966 alors que l'ambassadeur au Congo (devenu le Zaïre) fut accrédité

auprès du Gouvernement zambien. Cette accréditation fut transférée au haut-commissaire en Tanzanie en 1968. En 1971, un bureau de l'ACDI fut établi à Lusaka et la décision du Gouvernement canadien d'ouvrir un haut-commissariat résident fut prise tout récemment. On s'attend à ce que M. Broadbridge arrive en décembre 1972.

Le désir du Gouvernement canadien d'ouvrir une mission qui reflétera l'intérêt du Gouvernement dans les problèmes de l'Afrique australe fut précisé dans le document *Politique étrangère au service des Canadiens*. Cette nouvelle mission permettra au Gouvernement de mieux apprécier les problèmes de la région et aidera en conséquence le Gouvernement dans la formulation de ses politiques vis-à-vis l'Afrique australe. Découlant d'ailleurs de la décision du Gouvernement de renforcer la coopération canadienne dans la région, ce nouveau poste aura des responsabilités importantes dans le domaine de l'aide au développement.

En même temps, le Gouvernement canadien a accordé l'agrément à monsieur P.F.J. Lusaka, représentant permanent de la Zambie auprès des Nations Unies à New York, au poste de haut-commissaire non-résident de la Zambie au Canada.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est heureux d'avoir pu profiter de l'occasion d'une visite au Canada d'une mission économique dirigée par le ministre zambien des Finances, M. J.W. Mwanakatwe et le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. A.J. Sobo pour annoncer cette nomination.

LA PRINCESSE ANNE, COLONEL-EN-CHEF DU 8TH CANADIAN HUSSARS

La reine Elizabeth a récemment consenti à la nomination de la princesse Anne, comme colonel-en-chef du *8th Canadian Hussars* (princesse Louise).

Ce régiment blindé est représenté par un élément des Forces régulières à la Base des Forces canadiennes à Petawawa (Ontario) et un élément des Forces de réserve avec quartier général à Sussex (Nouveau-Brunswick).

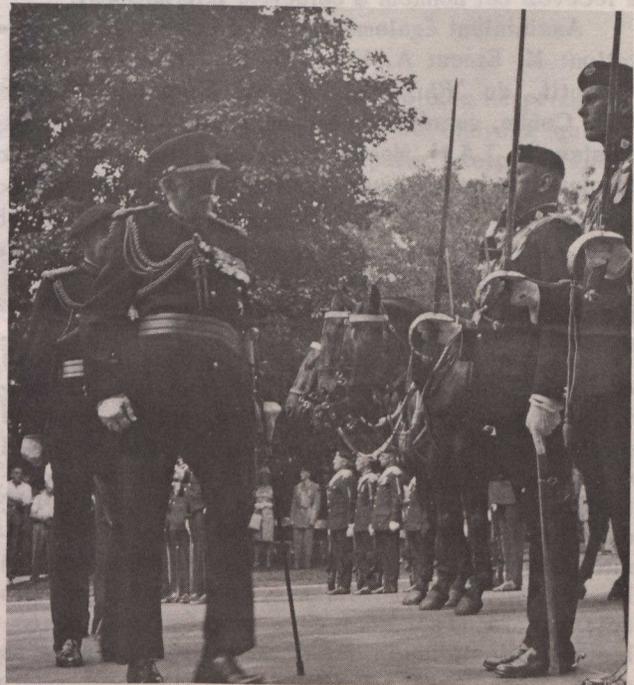
C'est la deuxième fois dans son histoire que le *8th Canadian Hussars* a comme colonel-en-chef la fille du monarque régnant. En 1884, la fille de la reine Victoria, la princesse Louise, femme du marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada, avait donné au régiment son nom et son insigne.

Le père de la princesse Anne, le prince Philip, duc d'Édimbourg, est colonel-en-chef du *Queen's York Irish Hussars*, de l'Armée britannique, régiment associé par alliance spéciale au *8th Canadian Hussars*.

Bien que formé officiellement le 3 janvier 1866, sous le nom de *New Brunswick Regiment of Yeomanry Cavalry*, l'histoire du *8th Canadian Hussars* remonte à la Cavalerie de Saunders en 1776. Formée par John Saunders, en Virginie, pour combattre les colons américains, ses membres devinrent des loyalistes après la guerre et s'installèrent dans les vallées de St-Jean et de la rivière Kennabecasis.

Le nom de *Hussars* fut employé à compter de 1888 et le titre actuel a été adopté le 1er avril 1957.

Durant la Première Guerre mondiale, le *8th Hussars* a fourni un escadron au *6th Canadian Mounted Rifles* et a renforcé plusieurs autres unités. Durant la Deuxième Guerre mondiale, les *Hussars* ont quitté le sol canadien et ont servi, comme unité



Le major général Vanier, alors gouverneur général du Canada, passe en revue le *8th Canadian Hussars* à Rideau Hall en juin 1966.

à part entière, en Grande-Bretagne, en Italie et en Europe du Nord-Ouest sous l'appellation de *5th Armoured Regiment*. Les pertes au combat s'élevèrent à 239, dont 53 hommes tués.

Après la guerre, les *Hussars* reprirent leur statut de réservistes, et ce, jusqu'au 1er avril 1957. Ce jour-là, le régiment fut remis en activité de service, en Égypte avec les Forces d'urgence des Nations Unies. Plus tard, il servit avec la formation canadienne de l'OTAN en Allemagne et de nouveau avec les Forces des Nations Unies à Chypre.

PRIX DÉCERNÉ AUX POSTES CANADIENNES

Les Postes canadiennes ont reçu récemment le prix du *Philatelic Press Club* pour 1971 en reconnaissance de leur coopération et des services éminents rendus à la presse philatélique à travers le monde. Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a reçu le prix des mains de M. Mark Weiner, de Montréal, président du *Philatelic Press Club*.

Ce prix d'excellence est accordé annuellement à l'administration postale qui a publié les meilleurs communiqués et autres renseignements sur ses services philatéliques et postaux. Le choix est basé sur la qualité des communiqués relatifs aux nouveaux timbres émis et aux innovations postales ainsi que sur les détails techniques de la fabrication du timbre et l'efficacité du système de distribution des renseignements.

C'est la cinquième fois que le prix est accordé, et le Canada est le premier pays d'Amérique du Nord à recevoir cet honneur à caractère international.

Assistaient également à la cérémonie de présentation: M. Ernest A. Kehr, de New York, président exécutif du *Philatelic Press Club*; le député G.R. Cobbe, secrétaire parlementaire du ministre des Postes; M. J.A.H. Mackay, sous-ministre des Postes et plusieurs autres hauts fonctionnaires du ministère.

NOUVELLES SUBVENTIONS POUR LA RECHERCHE

Le Conseil national de recherches a annoncé qu'il accordera désormais un nouveau type de subventions aux professeurs des universités dans le cadre d'un programme qui portera le titre de PRAI (Projets de recherche avec applications industrielles). Depuis de nombreuses années, le CNRC est l'agence principalement responsable de l'acquisition de compétences en matière de recherche dans les universités canadiennes, qu'il s'agisse des sciences fondamentales ou appliquées en de nombreuses disciplines, des mathématiques pures au génie mécanique. Le Conseil continue de croire qu'une de ses principales responsabilités est de maintenir ces compétences. Il arrive cependant que le Conseil, ces dernières années, a également mis

sur pied de nouveaux programmes visant l'exploitation des connaissances acquises grâce à la recherche fondamentale.

Dans nombre de cas, la recherche subventionnée par le CNRC a conduit à des progrès qui ont d'importantes implications industrielles et qui sont hautement prometteurs en ce qui a trait à leurs applications dans l'industrie canadienne. Les subventions PRAI ont été créées afin de permettre aux chercheurs universitaires de concentrer leurs efforts sur de nouveaux concepts, procédés, inventions ou modèles pour les acheminer à un point où l'industrie peut les prendre en mains. Pour être acceptable dans le cadre du programme PRAI, une suggestion de la part d'un chercheur universitaire devra avoir un intérêt immédiat pour un secteur industriel particulier. Les détails de ces nouvelles subventions ont été arrêtés à partir d'un projet pilote lancé par le Conseil il y a deux ans.

PREMIÈRE VENTE DE VÊTEMENTS AU JAPON

Le Japon vient de confirmer sa première commande importante de vêtements fabriqués au Canada, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

Les autorités du Gouvernement et les magnats de l'industrie attachent une grande importance à ce contrat et y voient un indice d'un changement d'orientation de la part du Japon dans le commerce international. La commande japonaise permet aux fabricants canadiens de vêtements de s'implanter sur un marché qui pourrait prendre de l'importance et M. Pepin prévoit qu'elle sera suivie de plusieurs autres de même nature. Elle reflète les efforts conjugués du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la récente mission conduite par le ministre au Japon.

"L'industrie canadienne du vêtement est la cinquième en importance dans le secteur manufacturier du pays pour ce qui est de l'effectif ouvrier, a dit le ministre. Elle est en train d'être transformée en une industrie viable et compétitive sur le plan international."

D'après les chiffres de Statistique Canada, les exportations totales de vêtements ont atteint 82,791,000 dollars en 1971, par rapport à 27,976,000 dollars en 1967. Cette croissance rapide de l'industrie est partiellement attribuable à un élargissement des programmes du ministère visant la mise en marché des vêtements et à la participation à de nombreuses foires internationales du vêtement.

Cette première commande du Japon confirme l'opinion que les manufacturiers canadiens de vêtements y trouveront un marché de plusieurs millions de dollars. L'industrie privée et le Gouvernement poursuivent activement leurs démarches pour que cet objectif devienne une réalité.

RECORD DE PROFONDEUR DE PLONGÉE EN EAUX FROIDES

M. David Scarratt, biologiste des pêches du Canada, et son coéquipier des États-Unis, le technicien en biologie Roger Clifford, ont recueilli des échantillons marins à 287 pieds sous la surface du golfe du Maine; ils ont ainsi établi un nouveau record de profondeur pour la plongée non professionnelle en eaux froides du Nord. Faite à partir du sous-marin de recherche *Deep River*, la plongée a couronné le dernier jour d'une période d'entraînement et de recherche de trois semaines du Programme *Man in the Sea* de la Nouvelle-Angleterre.

La plongée record s'est faite à environ cent pieds de l'île Monhegan, île rocheuse, habitée par des pêcheurs de homards et située au large des côtes du Maine.

M. Scarratt est sorti du sous-marin à 11 h 30 pour explorer le fond de la mer pendant sept minutes. La sortie de Clifford, à 11 h 38, a duré trois minutes. Puis, après un séjour dans la chambre de décompression du bateau-mère *State Wave*, les deux hommes se sont retrouvés à l'air libre, à 14 h 30.

Ils ont ainsi battu le record de profondeur de 278 pieds, établi la veille par le directeur du programme, M. Richard A. Cooper, et son coéquipier Clifford Newell, tous deux du *United States National Marine Fisheries Service*, de Boothbay Harbour (Maine).

M. Scarratt dirige les études sur l'écologie du homard au laboratoire de l'Office des recherches sur les pêcheries, à St. Andrews (N.-B.).



Environnement Canada

Les plongeurs Roger Clifford (à gauche) du Service des pêches de la marine nationale des É.-U. et le Dr David Scarratt, de l'Office des recherches sur les pêcheries, examinent des spécimens recueillis lors des premiers essais de plongée dans le golfe du Maine, en présence des journalistes Bill Curtiss et Gérard Jolivet, de Radio-Canada.

BILL SUR LES PARIS MUTUELS HORS DES HIPPODROMES

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, vient de présenter à la Chambre des Communes un Bill qui permettra les paris mutuels à l'extérieur des hippodromes sous l'autorité de la province et la surveillance fédérale.

L'exploitation des établissements de paris situés à l'extérieur des hippodromes ne sera autorisée qu'en vertu d'une licence que délivrera le lieutenant-gouverneur en conseil de la province dans laquelle doit avoir lieu le pari ou qu'émettra quelque autre autorité de cette province qu'il désignera à cet effet.

Sous réserve du pouvoir de préséance dont le gouverneur en conseil sera investi en matière de réglementation des paris à l'extérieur des hippodromes, les licences que délivre une province peuvent contenir telles modalités, notamment des modalités relatives au montant qui peut être déduit. Bien qu'il soit possible de parier dans une province à l'occasion de courses de chevaux qui se courent

dans une autre province, la loi projetée ne permettra pas de parier sur des courses de chevaux qui se courent hors du Canada. Les paris interprovinciaux pourraient toutefois être interdits soit par les clauses de la licence provinciale, soit par des règlements qu'établirait le gouverneur en conseil.

Le système des paris mutuels faits sur les hippodromes est conduit actuellement sous la surveillance du Gouvernement fédéral et, bien que l'intention soit de soumettre également les paris faits à l'extérieur des hippodromes à cette même surveillance fédérale, les gouvernements des provinces auront leur rôle à jouer pour faire en sorte que les établissements de paris situés à l'extérieur des hippodromes se conforment aux modalités de leurs licences. Les entretiens qui ont eu lieu jusqu'ici avec les autorités provinciales ont révélé que ce sont surtout les provinces d'Ontario et de Québec qui manifestent le plus d'intérêt pour les paris faits à l'extérieur des hippodromes.

Le ministère de la Justice accueillera les observations que voudront bien lui faire ceux qu'intéresse ce projet de loi.

POSSIBILITÉ DE PÊCHER LE CAPELAN

Cet été, cinq bateaux canadiens exploreront une pêcherie située dans l'Atlantique Nord-Ouest et considérée comme prometteuse par le ministre des Pêches, M. Jack Davis. Ces explorations porteront sur la possibilité de pêcher le capelan, dont les réserves sont actuellement sous-exploitées.

Semblable à l'éperlan, le capelan est petit et savoureux et offre de bons espoirs en tant que source d'alimentation humaine, ce qui n'est pas sans importance étant donné la demande mondiale en protéines.

M. Wilfred Templeman, éminent scientifique en matière de pêche, qui a longtemps travaillé pour l'Office des recherches sur les pêcheries et qui occupe maintenant un poste à l'Université Memorial de St-Jean, Terre-Neuve, est d'avis que les populations de capelan peuvent donner lieu à une pêche importante. Cet avis est partagé par M. Olav Dragesund, écologiste de la pêche, à l'Institut de recherches marines, de Bergen en Norvège.

Les études de M. Dragesund sur les habitudes migratoires, le frai et la dynamique des populations de cette espèce ont contribué pour beaucoup à la mise sur pied d'une importante pêche norvégienne du capelan dans la mer de Barents.

Le Service des pêches du ministère de l'Environnement a affrété quatre des bateaux qui prendront part aux explorations de cet été. Le cinquième fera l'objet d'un partage des frais entre le Service fédéral des pêches et le ministère des Pêches et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

De mai à juin, les indices des prix à la consommation ont augmenté dans huit villes et groupes de villes et ont diminué dans quatre autres. Les mouvements variaient d'une augmentation de 0.9% (Saint-Jean, T.-N.) à une diminution de 0.5% à Thunder Bay. Les indices de l'alimentation se sont accrus dans cinq villes, ont diminué dans six et sont demeurés stationnaires dans une autre, suite à une hausse générale au pays du prix des repas pris au restaurant et aux mouvements divers de prix des aliments consommés à la maison. Les indices de l'habitation se sont accrus dans onze villes, principalement à cause d'une hausse des loyers et d'une augmentation du prix de nombreux articles d'ameublement de maison; la hausse des tarifs de téléphone a également contribué à faire monter l'indice dans certaines villes du Québec et de l'Ontario. Les indices de l'habillement ont progressé dans sept villes et ont diminué dans cinq autres. Une augmentation des frais d'entretien des vêtements a été enregistrée dans la plupart des villes qui ont fait l'objet de l'enquête, mais les prix des vêtements ont diminué dans de nombreuses régions. Les indices des transports ont progressé dans neuf villes, en

raison d'une majoration des tarifs de chemin de fer et d'autobus interurbains et d'un accroissement des frais de graissage des voitures dans de nombreux centres. Les éléments des soins personnels et de santé ont régressé dans six villes, ont augmenté dans quatre et sont restés stationnaires dans deux autres en raison principalement des divers mouvements de prix des produits de toilette. Les indices des loisirs et de la lecture ont également enregistré des mouvements divers au pays, tandis que les indices du tabac et des alcools se sont accrus dans quatre villes, principalement à Saint-Jean de Terre-Neuve, et sont demeurés les mêmes dans huit autres villes.

Saint-Jean (T.-N.) – L'augmentation du prix des aliments et des produits du tabac a été la principale cause de l'accroissement de 0.9% de l'indice général le mois dernier. En juin 1972, l'indice était de 129.2 (1961=100), soit 4.4% de plus qu'un an plus tôt.

Halifax – L'indice des prix à la consommation pour Halifax a avancé de 0.1% le mois dernier, soit 2.8% au-dessus de ce qu'il était en juin 1971.

Saint-Jean (N.-B.) – L'indice général s'est accru de 0.4% de mai à juin et a atteint un niveau de 3.8% supérieur à ce qu'il était l'année précédente.

Québec – La baisse du prix des aliments et des vêtements a été la principale cause de la diminution de 0.3% de l'indice des prix à la consommation pour Québec le mois dernier. En juin 1972, l'indice s'établissait à 106.7 (1969=100), soit 2.2% au-dessus de ce qu'il était en juin 1971.

Montréal – L'indice des prix à la consommation pour Montréal a régressé de 0.2% le mois dernier et atteignait en juin un niveau de 3.2% supérieur à celui de l'année précédente.

Ottawa – L'indice général est monté de 0.1% le mois dernier et a atteint un niveau de 3.1% supérieur à ce qu'il était en juin 1971.

Toronto – En juin 1972, l'indice des prix à la consommation s'établissait pour Toronto à 133.9 (1961=100), soit 0.4% de plus qu'en mai 1972 et 3.4% au-dessus de ce qu'il était en juin 1971.

Thunder Bay – L'indice général a reculé de 0.5% le mois dernier. En juin 1972, l'indice était de 106.6 (1969=100), soit 2.8% plus élevé qu'un an plus tôt.

Winnipeg – De mai à juin, l'indice des prix à la consommation pour Winnipeg a augmenté de 0.1% et a atteint un niveau de 3.0% supérieur à celui de juin 1971.

Saskatoon-Regina – L'indice général a progressé de 0.4% le mois dernier et a atteint un niveau 3.6% plus élevé que ce qu'il était douze mois plus tôt.

Edmonton-Calgary – L'indice des prix à la consommation pour Edmonton-Calgary a avancé de 0.3% de mai à juin pour atteindre un niveau de 4.2% supérieur à ce qu'il était un an plus tôt.

Vancouver – La baisse du prix des aliments a été la principale cause de la diminution de 0.1% de l'indice général pour Vancouver le mois dernier. En juin 1972, l'indice s'établissait à 131.7, soit 3.9% de plus qu'en juin 1971.

LES HÔTESSES DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les hôtesse de la Place de l'Ontario, l'ensemble récréatif estival de Toronto, sont maintenant vêtues d'un ensemble pratique couleur "bleu liquide". Dessiné par Marilyn Brooks, l'ensemble se porte selon la température et l'occasion en blouse et jupe, blouse et pantalons, ou veste et blouse, et jupe ou pantalons.

Les jeunes hôtesse, qui sont des élèves des collèges de la province, travailleront à la Place de l'Ontario jusqu'à la fermeture, le 9 octobre, jour de l'Action de grâces.



SUPERNOVA PHOTOGRAPHIÉE PAR UN ASTRONOME DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

Une supernova d'une luminosité remarquable, dont l'apparition récente dans les cieux de l'hémisphère sud annonçait l'explosion massive d'une étoile d'une galaxie voisine, a été photographiée à Las Campanas, au Chili, par M. Derrick Salmon, astronome, au moyen d'un télescope de l'Université de Toronto. M. Salmon a été l'un des premiers hommes de science à filmer la supernova après qu'elle eut été remarquée sur des photographies prises en mai au mont Palomar en Californie.

Dans la photographie ci-dessous, la supernova est l'étoile brillante qui figure en-dessous du centre



de l'image. Au-dessus, on voit la galaxie à laquelle elle appartient et qui est située à une distance d'environ sept millions d'années-lumière de la terre. L'étoile se distingue par son éclat de l'ensemble de la galaxie qui renferme des millions d'étoiles ordinaires.

Cette supernova, photographiée ici à son éclat maximum, disparaîtra au cours des semaines à venir dans l'obscurité. Des nuages massifs de gaz, projetés à l'extérieur à une vitesse de plusieurs milliers de milles à la seconde, se dissiperont alors d'eux-mêmes dans l'espace. L'étoile s'adaptera, dans l'intervalle, à sa nouvelle masse réduite, et subira peut-être le même sort, quelques centaines d'années plus tard, que la célèbre *Crab Nebula* de notre propre galaxie, qui fut une supernova en 1054 (ap. J.-C.).

Comme le fait observer M. Donald MacRae, président du département d'astronomie de l'Université de Toronto, non seulement s'agit-il d'une supernova d'une très grande énergie, mais la galaxie à laquelle elle appartient, galaxie naine de la catégorie NGC5253, a produit une supernova d'un éclat égal il n'y a que 77 ans, intervalle remarquablement court dans le cas d'une galaxie aussi petite.

Les supernovae, explique M. MacRae, sont des étoiles en explosion qui passent par les dernières phases de leur existence avant de disparaître dans le tombeau des espaces interstellaires. Dans ce processus cataclysmique, elles émettent soudainement de grandes quantités de leur matière, à des vitesses incroyables qui peuvent atteindre 3,000 milles à la seconde. C'est ce mouvement de la matière qui fait paraître l'étoile plus d'un million de fois plus lumineuse qu'elle ne l'était auparavant. Cette luminosité atteint un maximum dans l'espace de quelques jours, puis diminue progressivement au cours d'une période de plusieurs mois, avant que l'étoile ne s'évanouisse dans l'obscurité.

IMPORTANT PROGRAMME DE NETTOYAGE

Le Canada affectera plus de 60 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour faire disparaître la pollution venant des installations fédérales.

En annonçant cet important programme lancé à l'échelle du pays, M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, a déclaré que les nouveaux édifices seront munis des plus récents dispositifs d'assainissement.

"Le Gouvernement, a dit M. Davis, doit d'abord faire le ménage de sa propre maison. Il doit faire les premiers pas; il doit donner l'exemple et nettoyer, lui aussi, tout comme il demande au secteur privé de le faire."

Le programme sera financé par le truchement d'une caisse centrale de nettoyage, approuvée par le Conseil du Trésor. Environnement Canada agira à titre d'agent coordonnateur en travaillant avec d'autres ministères de l'administration publique à déceler les sources de pollution et à établir des priorités concernant les sommes affectées à la dépollution.

"Nous avons demandé à l'industrie de prévoir, dès le début de la planification, les mesures de lutte contre la pollution, a dit le ministre. Les dépenses qu'entraînent ces mesures font nécessairement partie des affaires; et le Gouvernement aussi doit se montrer réaliste de ce point de vue."

"En ce qui concerne le programme fédéral, les normes d'assainissement seront très exigeantes, de dire M. Davis. Nous voulons aussi donner l'exemple aux provinces."

Environnement Canada est en train de dresser un inventaire détaillé des problèmes de pollution et des coûts d'assainissement, pour chaque emplacement, en se basant sur des comptes rendus provenant de douzaines d'installations ministérielles du pays. Ce ministère travaille en étroite collaboration avec des sociétés de la Couronne qui doivent également satisfaire aux normes nationales.

DES TEXTILES CANADIENS EN ALLEMAGNE

Les dix entreprises canadiennes de textiles qui ont participé à l'Exposition Interstoff à Francfort, Allemagne, du 15 au 18 mai, ont réalisé sur place des ventes totalisant 2.15 millions de dollars, a annoncé le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les exposants canadiens prévoient que l'exposition pourrait leur apporter des ventes supplémentaires de l'ordre de 20 millions de dollars. Elle a attiré quelque 21,000 visiteurs. Les étalages comprenaient des tissus et des dessins en provenance de 19 pays. Les nouveaux tissus des manufacturiers canadiens comprenant une gamme variée de modèles inédits ont retenu l'attention des acheteurs étrangers. Plusieurs de ces tissus, notamment ceux de coton et de laine,

sont le fruit d'innovations qui en prolongent la durée et en facilitent l'entretien.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce participait pour la quatrième fois consécutive à l'Interstoff, la plus importante exposition internationale de textiles au monde.

PAS DE FUMÉE...

Une dame de Winnipeg a vu rouge lorsqu'une société de tabac a envoyé des échantillons à sa fille de douze ans.

Grande fumeuse "guérie", la dame s'est plainte auprès de M. John Munro, ministre de la Santé. En termes bien sentis, elle condamnait les sociétés de tabac qui ont pour pratique d'envoyer "leurs marchandises mortelles" aux enfants. D'après le ton de sa lettre, on aurait pu croire qu'elle réclamait la tête de quelqu'un.

Le ministère de la Santé a donc transmis la plainte au ministère de la Consommation et Corporations, pour qu'on y fasse enquête et prenne les mesures nécessaires. On a trouvé le fin mot de l'histoire. Drôle d'erreur; l'organisme professionnel qui s'occupait des primes a confondu la demande d'un disque d'Anne Murray faite par l'enfant avec une campagne portant sur le tabac à pipe dont il s'occupait également. Au lieu de recevoir le disque *Snowbird* de Mlle Murray, la fillette a reçu du tabac à pipe.

La société de tabac a mené sa propre enquête et a découvert que non seulement la plainte de Winnipeg était exacte au détail près, mais qu'une erreur analogue avait été faite dans 300 autres cas où des consommateurs avaient reçu du tabac au lieu d'un disque.

La société de tabac est entrée dans une colère noire, car elle a horreur de la pratique consistant à envoyer des échantillons non sollicités.

Chacune des 300 personnes qui avaient reçu le tabac à pipe a reçu une lettre d'excuses à propos de la méprise, résultat d'une simple erreur d'écritures, ainsi que le disque qu'elle avait demandé.

